



valeur droit au bail pour des indemnites d eviction

Par **Christophe LE DUS**, le 16/12/2022 à 18:31

Bonsoir

je souhaiterais connaitre la methode de calcul pour connaitre la valeur de mon droit au bail car je demande des indemnites d eviction

d autre part puis faire résilier mon bail aux torts de mon bailleur en raison de son manquement de delivrance suite aun probleme de structure plancher r1?

merci

Par **Zénas Nomikos**, le 17/12/2022 à 12:49

Bonjour,

code de commerce, dila, légifrance :

[quote]

Article L145-14

Version en vigueur depuis le 21 septembre 2000

Le bailleur peut refuser le renouvellement du bail. Toutefois, le bailleur doit, sauf exceptions prévues aux [articles L. 145-17 et suivants](#), payer au locataire évincé une indemnité dite d'éviction égale au préjudice causé par le défaut de renouvellement.

Cette indemnité comprend notamment la valeur marchande du fonds de commerce, déterminée suivant les usages de la profession, augmentée éventuellement des frais normaux de déménagement et de réinstallation, ainsi que des frais et droits de mutation à payer pour un fonds de même valeur, sauf dans le cas où le propriétaire fait

la preuve que le préjudice est moindre.

[/quote]

Source :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006221741

Par **Zénas Nomikos**, le **17/12/2022** à **12:58**

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F32783>

Par **Zénas Nomikos**, le **17/12/2022** à **13:18**

[quote]

d autre part puis faire résilier mon bail aux torts de mon bailleur en raison de son manquement de délivrance suite au problème de structure plancher r1?[/quote]

Pour ce faire il faut assigner votre bailleur devant le tribunal de commerce ou commencer par une tentative de conciliation/négociation :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1792>